



FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

DIST.

Ref. : 8920210

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1230 € HT

Repas inclus

DROIT DE LA PROCÉDURE CIVILE

Tirer parti des premiers retours d'expériences

Une réforme profonde de la procédure civile est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Les nouveautés sont nombreuses et constituent un changement profond : création du tribunal judiciaire, développement des modes alternatifs de règlement des conflits, nouveau formalisme, exécution provisoire de droit des décisions de première instance. Toutes les procédures et juridictions sont concernées : tribunal judiciaire nouvellement créé, tribunal de commerce, juge de l'exécution, cour d'appel, tant au fond qu'en référé. Les nouvelles règles procédurales, qui sont assorties de sévères sanctions, nécessitent d'adopter rapidement de nouveaux réflexes.

OBJECTIFS

Maîtriser le fonctionnement du nouveau tribunal judiciaire
Intégrer les évolutions concernant le formalisme
Faire le point sur les nouvelles règles procédurales et le renforcement des sanctions

POUR QUI ?

Directeurs juridiques, juristes et leurs collaborateurs
Avocats, notaires, juristes et conseils
Gestionnaires de contrats d'assurance

PRÉREQUIS

Être concerné par la réforme de la procédure civile et ses conséquences dans sa pratique

COMPÉTENCES ACQUISES

Appliquer en pratique les nouvelles règles procédurales

PROGRAMME

Pendant
Droit de la procédure civile

MAÎTRISER LA COMPÉTENCE DU NOUVEAU TRIBUNAL JUDICIAIRE

- Cerner la compétence du tribunal judiciaire et du juge des contentieux de la protection
- Identifier les nouvelles règles applicables au règlement des problèmes de compétence

Étude de cas : analyse et présentation synthétique de la nouvelle organisation et des compétences

INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE DE SAISINE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00040



Assigner et saisir le tribunal judiciaire

Étude de cas : points de vigilance à avoir sur les mentions obligatoires de l'acte introductif, les délais de comparution, les modalités de remise de l'assignation

Cerner les nouvelles règles de forme applicables aux conclusions à peine d'irrecevabilité des demandes

Le nouveau portail du justiciable

Partage d'expériences : échange sur les points d'attention sur les pièges à éviter

L'EXTENSION DE LA REPRÉSENTATION OBLIGATOIRE DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE ET LE TRIBUNAL DE COMMERCE

Quel est le champ d'application de la règle de la représentation obligatoire devant le tribunal judiciaire ?

Quelles sont les procédures concernées ?

Quel est le champ d'application de la règle de la représentation obligatoire devant le tribunal de commerce ?

Quid de la postulation s'agissant des procédures devant le tribunal de commerce ?

Comment se constituer dans les procédures orales ?

MISE EN ÉTAT ET FIN DE NON-RECEVOIR

Juger quand les soulever en temps utile à peine d'irrecevabilité

Alignement du régime des fins de non-recevoir sur celui des exceptions de procédure

Parallélisme des compétences du juge de la mise en état et du conseiller de la mise en état

Quelles sont les difficultés de mise en œuvre de la nouvelle règle ?

Quels nouveaux réflexes adopter devant la sanction de l'irrecevabilité ?

Problématiques concrètes prévisibles : étude de cas

EXTENSION ET ACTUALITÉ DES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES CONFLITS (MARC)

Le recours à la procédure participative est-il obligatoire ?

Quel est l'objet de l'audience d'orientation ?

Quels effets du recours à la procédure participative sur la prescription ?

Quels effets du recours à la procédure participative sur l'instance ?

Quels sont les avantages et inconvénients de la procédure participative ?

En pratique, procédure participative de mise en état : bonne ou mauvaise idée ?

Dans quels cas s'applique l'obligation de recours préalable à un mode alternatif de règlement des différends (MARC) ?

Actualité en matière de médiation

PRINCIPE DE L'EXÉCUTION PROVISOIRE DE DROIT DES DÉCISIONS : NOUVEAUX RÉFLEXES À ACQUÉRIR

Quel est le champ d'application du nouveau principe de l'exécution provisoire de droit ?

Dans quels cas l'exécution provisoire de droit est-elle absolue ?

Quelles sont les exceptions légales au principe de l'exécution provisoire ?

Comment et à quelles conditions obtenir du juge qu'il écarte l'exécution provisoire ?



Comment obtenir l'arrêt de l'exécution provisoire ?
Comment obtenir le rétablissement de l'exécution provisoire qui a été écartée ?
Quelle sanction du défaut d'exécution ?
Quels sont les bons réflexes à adopter ?
Point de vigilance : une mauvaise stratégie en première instance peut avoir des conséquences irréparables
Conseils pratiques et étude de cas

INTERVENANTS

Fabrice FRANCOIS
avocat
Fabrice FRANCOIS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.

Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.

Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



LIEUX ET DATES

Paris

04 juil. 2025

12 déc. 2025